

Conseil de sécurité

Distr. générale
5 décembre 2012

Original : français

Lettre datée du 5 décembre 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 2 décembre 2012 que m'a adressée M. Kadré Désiré Ouédraogo, Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) (voir annexe), et par laquelle il m'informe de la réunion du Conseil des ministres de la CEDEAO qui s'est tenue du 30 novembre au 2 décembre 2012, à Abidjan (Côte d'Ivoire). La lettre est accompagnée d'un communiqué publié par le Conseil des ministres à l'issue de la réunion et où il présente sa position quant au contenu de mon rapport au Conseil de sécurité sur la situation au Mali.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter la présente lettre et son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon

12-62965 (F) 071212 071212





Annexe à la lettre datée du 2 décembre 2012 adressée au Secrétaire général par le Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

[Original : anglais]

Transmission du communiqué du Conseil des ministres de la CEDEAO

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil des ministres de la CEDEAO a tenu sa soixante-neuvième session ordinaire du 30 novembre au 2 décembre 2012, à Abidjan (Côte d'Ivoire).

À cette occasion, le Conseil des ministres a examiné le rapport sur la situation au Mali que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a présenté au Conseil de sécurité, conformément à la résolution 2071 (2012) du Conseil.

Après délibérations, le Conseil des ministres a publié le communiqué ci-joint exposant sa position sur certaines parties du rapport.

Comme suite à la directive du Conseil des ministres, je vous fais tenir ci-joint le texte du communiqué pour suite à donner et vous serais obligé de bien vouloir le transmettre aux membres du Conseil de sécurité.

Le Président de la Commission
(*Signé*) Kadré Désiré **Ouédraogo**

Pièce jointe

Communiqué du Conseil des ministres de la CEDEAO relatif au rapport présenté par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur la situation au Mali

[Original : anglais]

1. Le Conseil des ministres de la CEDEAO, réuni en sa soixante-neuvième session ordinaire, du 30 novembre au 2 décembre 2012, à Abidjan, a pris note du rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur la situation au Mali transmis au Conseil de sécurité. Le Conseil des ministres apprécie l'effort fourni pour une description détaillée du contexte et l'analyse des enjeux.

2. Toutefois, le Conseil déplore le déphasage entre les recommandations du rapport et l'urgence d'actions que nécessite la situation, notamment en ce qui concerne l'autorisation du déploiement d'une Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA), conformément à la demande faite par le Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement, tenu le 11 novembre 2012 à Abuja et par l'Union Africaine, et ce, après une série de consultations avec tous les partenaires internationaux.

3. Le Conseil rappelle que, en conformité avec la résolution 2071 (2012) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, le concept stratégique et le concept harmonisé des opérations, transmis au Secrétaire général par l'Union africaine, ont été conçus et adoptés avec la collaboration des autorités maliennes et en étroite concertation avec des experts dans les domaines militaire et sécuritaire du système des Nations Unies et d'autres partenaires de premier plan, notamment la France, les États-Unis, le Canada, les pays voisins du Mali et l'Union européenne.

4. La CEDEAO considère que la situation dans le nord du Mali requiert une action urgente ainsi que la mise en place de mesures proactives afin de restaurer l'intégrité territoriale du pays et de démanteler les réseaux terroristes et criminels qui n'ont cessé de se livrer aux pires exactions et à toutes sortes de violations des droits humains au Mali et dans l'ensemble de la région ouest-africaine, voire au-delà.

5. Le Conseil considère que l'affirmation selon laquelle les populations dans le nord du Mali, notamment les Touaregs, seraient marginalisées ne reflète pas la réalité sur le terrain. Par conséquent, il exprime ses plus grandes réserves à ce sujet

6. Le Conseil réaffirme la détermination de la CEDEAO à poursuivre ses efforts pour le dialogue politique entre le Gouvernement de transition du Mali et les groupes armés du nord qui renoncent au terrorisme et à la violence.

7. Une non-intervention dans le nord du Mali ou tout recul devant l'urgence d'envoyer une force pourrait entraîner une aggravation de la situation sécuritaire et humanitaire dans la région et en Afrique. Cela équivaudrait à une forme de non-assistance au peuple malien et favoriserait ainsi l'enracinement des groupes terroristes et criminels avec des menaces lourdes de conséquences pour la sécurité régionale et internationale.

8. Le Conseil des ministre invite l'Union africaine à instruire le Groupe des États d'Afrique à New York, à entreprendre, sans délai, une démarche diplomatique auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et des membres du Conseil de sécurité sur cette question.

9. Le Conseil invite également l'Union africaine et la CEDEAO à dépêcher en urgence une mission conjointe de haut niveau auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et des membres du Conseil de sécurité en vue de réitérer les positions du continent sur la situation au Mali.

10. Le Conseil des ministres de la CEDEAO demande au Conseil de sécurité de prendre en compte, lors de l'examen du rapport, le caractère urgent de l'adoption d'une résolution autorisant l'usage de la force et donc le déploiement de la MISMA au Mali, conformément au Chapitre 7 de la Charte des Nations Unies.